



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Fraudes

Question écrite n° 39287

### Texte de la question

M. Michel Hannoun attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le récent rapport parlementaire sur les fraudes et les pratiques abusives. Il ressort de ce rapport que la fraude concerne tous les secteurs de la société et atteint un montant global oscillant entre 175 et 235 milliards de francs, ce qui représente les deux tiers des ressources de l'impôt sur le revenu et de la charge du déficit budgétaire. Le rapport parlementaire fait encore apparaître que les trois domaines dans lesquels la fraude est la plus importante sont le travail illégal, les prélèvements obligatoires et les prestations sociales. C'est là un phénomène qui, au vu de son ampleur, paraît particulièrement choquant et injuste. Il jette d'abord le discrédit sur les prestations et les dispositifs existants à juste titre et tend surtout à augmenter la charge des citoyens honnêtes qui paient en quelque sorte pour les fraudeurs. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les suites qu'il entend donner à ce rapport et les mesures qu'il pourrait notamment prendre aux fins d'une lutte plus efficace contre la fraude fiscale et d'une diminution consecutive de la pression fiscale - dont le niveau sans doute excessif semble inciter à la fraude - l'un pouvant compenser l'autre.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement entend donner rapidement des suites concrètes au rapport que MM. de Courson et Leonard ont consacré, à sa demande, aux fraudes et pratiques abusives. D'ores et déjà, des instructions ont été données aux directions du ministère de l'économie et des finances afin qu'elles développent leurs actions de lutte contre le travail clandestin. De même, plusieurs mesures souhaitées par la mission parlementaire ont été adoptées au cours des derniers mois en matière de lutte contre la fraude. Ainsi, les règles de contrôle des prix de transfert en matière fiscale ont été améliorées et le délai de reprise pour le contrôle fiscal des opérations internationales nécessitant le recours à l'assistance administrative a été allongé. Enfin, le rapport consacré au contrôle de la taxe sur la valeur ajoutée intracommunautaire, qui a été récemment adressé au Parlement, contient des propositions de renforcement des opérations de suivi et de contrôle sur ce thème.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hannoun Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39287

**Rubrique :** Délinquance et criminalité

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 mai 1996, page 2806

**Réponse publiée le :** 30 septembre 1996, page 5171